

Délibération n° 2019-109

OBJET : VOTE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°2019-1 DU BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	77
Présents	:	51
Présents et représentés	:	70
Votants	:	48

Le mercredi 17 avril 2019, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 11 avril 2019, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Mme. Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme. Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan
M. Jean-Paul	BENEYTOU	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Martine	CINOSI-GIRARD	Commune de Chilly-Mazarin
M. Téli-Justin	GNADRE	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Véronique	FRANCOIS	Commune d'Epinay-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean	HAVEL	Commune de Gif-sur-Yvette
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
M. Frédéric	DURO	Commune d'Igny
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Mme. Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois
Mme. Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
Mme. Michèle	DESCAMPS	Commune des Ulis
M. François	PELLETANT	Commune de Linas
Mme. Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau
Monsieur Jérémy	MARTIN	Commune de Longjumeau
Madame Catherine	GAILLARD	Commune de Longjumeau

Délibération n° 2019-109

Mme. Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
M. Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
Mme. Michèle	FRERET	Commune de Massy
Mme. Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
Mme. Bouchra	LAOUES	Commune de Massy
M. Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
M. Serge	MORONVALLE	Commune de Massy
M. Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
Mme. Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
M. Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Mme. Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Mme. Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M. Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau
M. Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
M. Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
M. Thomas	JOLY	Commune de Verrières-le-Buisson
Madame Dominique	LEGOFF	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
M. Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Mme. Rafika REZGUI donne pouvoir à Mme. Hella KRIBI-ROMDHANE
Mme. Geneviève BESSE donne pouvoir à Madame Véronique FRANCOIS
Mme. Patricia LECLERCQ donne pouvoir à M. Francisque VIGOUROUX
M. Babacar FALL donne pouvoir à Mme. Michèle DESCAMPS
M. Paul LORIDANT donne pouvoir à Mme. Françoise MARHUENDA
M. Olivier THOMAS donne pouvoir à Mme. Catherine DELAITRE
M. Dawari HORSFALL donne pouvoir à Mme. Bouchra LAOUES
M. Bernard LAFFARGUE donne pouvoir à M. Vincent DELAHAYE
M. Pierre OLLIER donne pouvoir à M. Nicolas SAMSOEN
Mme. Elisabeth PHLIPPOTEAU donne pouvoir à Mme. Michèle FRERET
Mme. Sylvianne RICARDEAU donne pouvoir à M. Mustapha MARROUCHI
M. Claude PONS donne pouvoir à M. Stéphane BAZILE

Délibération n° 2019-109

Mme. Isabelle KLJAJIC donne pouvoir à Mme. Irène BESOMBES

M. David ROS donne pouvoir à Mme. Marie-Pierre DIGARD

Mme. Michèle VIALA donne pouvoir à M. Michel ROUYER

M. Gilles CORDIER donne pouvoir à Mme. Michelle CHENIAUX

M. Christian PAGE donne pouvoir à M. Patrice GILBON

M. François HILLION donne pouvoir à M. Franck GAUDART

M. Richard TRINQUIER donne pouvoir à M. Christian LECLERC

DELEGUES ABSENTS

Mme. Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
Mme. Ouïam	HAMMAN	Commune des Ulis
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
Mme. Florence	LORTON	Commune de Longjumeau
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
Mme. Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau
Mme. Caroline	FOUCAULT	Commune de Verrières-le-Buisson

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
M. Frédéric	DURO	Commune d'Igny
Mme. Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
M. Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
Mme. Michèle	FRERET	Commune de Massy
M. Dawari	HORSFALL	Commune de Massy
M. Bernard	LAFFARGUE	Commune de Massy
Mme. Bouchra	LAOUES	Commune de Massy
M. Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
M. Pierre	OLLIER	Commune de Massy
Mme. Elisabeth	PHLIPPOTEAU	Commune de Massy
Mme. Sylvianne	RICHARDEAU	Commune de Massy
M. Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
M. Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
M. Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
Mme. Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Mme. Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
Madame Dominique	LEGOFF	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

Secrétaire de séance : M. Vincent DELAHAYE

Objet : VOTE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°2019-1 DU BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Le Conseil Communautaire,
Sur rapport de M. Nicolas SAMSOEN.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'Instruction budgétaire et comptable M49 ;

VU la délibération n°2019-9 du Conseil communautaire du 20 février 2019 portant vote Budget primitif 2019 – Budget annexe eau potable ;

VU la délibération n°2019-108 du Conseil communautaire du 17 avril 2019 instituant la redevance eau potable pour le financement des travaux d'investissement ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'ajuster les prévisions budgétaires ;

CONSIDERANT l'avis de la commission n°4 « Finances, Schéma de mutualisation, Ressources Humaines, Services aux petites communes » du 4 avril 2019 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A la majorité absolue des suffrages exprimés,

1. DECIDE de porter au Budget annexe eau potable les mouvements tels qu'ils sont récapitulés dans les tableaux suivants :

Délibération n° 2019-109

FONCTIONNEMENT				
Chapitre		BP 2019	DM1	Total budgété
011	Charges à caractère général	130 750,00	-50 000,00	80 750,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	138 465,00		138 465,00
65	Autres charges de gestion courante		100,00	100,00
66	Charges financières		108 505,43	108 505,43
022	Dépenses imprévues	12 436,00	-11 436,00	1 000,00
023	Virement à la section d'investissement	4 824,08	754 324,05	759 148,13
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	175,92		175,92
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		286 651,00	801 493,48	1 088 144,48
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	285 349,00	695 364,00	980 713,00
75	Autres produits de gestion courante	1 302,00		1 302,00
002	Résultat de fonctionnement reporté		106 129,48	106 129,48
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		286 651,00	801 493,48	1 088 144,48

INVESTISSEMENT					
Chapitre		BP 2019	RAR 2018	DM1	Total budgété
001	Résultat d'investissement reporté			8 795,95	8 795,95
16	Emprunts et dettes assimilées			169 907,05	169 907,05
20	Immobilisations incorporelles	5 000,00		955 000,00	960 000,00
21	Immobilisations corporelles		80 598,94	7 520 566,00	7 601 164,94
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		5 000,00	80 598,94	8 654 269,00	8 739 867,94
10	Dotations, Fonds divers et réserves			1 398 310,29	1 398 310,29
13	Subventions d'investissement reçues			160 000,00	160 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées			6 422 233,60	6 422 233,60
021	Virement de la section de fonctionnement	4 824,08		754 324,05	759 148,13
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	175,92			175,92
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		5 000,00	0,00	8 734 867,94	8 739 867,94

2. ADOPTE par chapitre la Décision modificative n°2019-1 du Budget annexe eau potable ;

Délibération n° 2019-109

3. PREND ACTE des mouvements opérés sur le chapitre dépenses imprévues au cours du premier trimestre 2019 :
- 0,17 € à l'article 658 au 30/01/2019
 - 0,17 € à l'article 658 au 19/02/2019
 - 0,17 € à l'article 658 au 15/03/2019

Fait et délibéré le mercredi 17 avril 2019
Extrait conforme à l'original

Le Président,

Michel BOURNAT



ADOPTÉE par (30 VOIX)

30 POUR : M. Jean-François VIGIER, Mme. Irène BESOMBES, M. Christian LECLERC, M. Jean-Paul BENEYTOU, Mme. Martine CINOSI-GIRARD, M. Téli-Justin GNADRE, Mme. Patricia VINCENT, M. Michel BOURNAT, M. Yann CAUCHETIER, M. Jean HAVEL, M. François ROMAIN, M. Jean-Luc VALENTIN, M. Franck GAUDART, M. Jean-Pierre MEUR, Mme. Anne BERCHON, M. François PELLETANT, Mme. Sandrine GELOT, M. Rémi BETIN, Monsieur Jérémy MARTIN, Madame Catherine GAILLARD, M. Claude PONS, Mme. Isabelle KLJAJIC, M. Christian PAGE, M. Pierre-Alexandre MOURET, M. François HILLION, M. Thomas JOLY, M. Dominique FONTENAILLE, M. Patrick BATOUFFLET, M. Igor TRICKOVSKI, M. Patrice GILBON

11 CONTRE : Mme. Rafika REZGUI, Mme. Françoise MARHUENDA, Mme. Michèle DESCAMPS, M. Babacar FALL, M. Paul LORIDANT, M. Olivier THOMAS, Mme. Catherine DELAITRE, Mme. Hella KRIBI-ROMDHANE, M. Serge MORONVALLE, M. Paul RAYMOND, M. David ROS

Délibération n° 2019-109

7 ABST. : Mme. Brigitte PUECH, Madame Véronique FRANCOIS, Mme. Geneviève BESSE, Mme. Marie-Pierre DIGARD, Mme. Michèle VIALA, M. Michel ROUYER, M. Stéphane BAZILE

Pas pris part au vote : M. Francisque VIGOUROUX, M. Frédéric DURO, Mme. Patricia LECLERCQ, M. Vincent DELAHAYE, Mme. Michèle FRERET, M. Dawari HORSFALL, M. Bernard LAFFARGUE, Mme. Bouchra LAOUES, M. Mustapha MARROUCHI, M. Pierre OLLIER, Mme. Elisabeth PHLIPPOTEAU, Mme. Sylvianne RICARDEAU, M. Nicolas SAMSOEN, M. Grégoire de LASTEYRIE, M. Gilles CORDIER, Mme. Michelle CHENIAUX, M. Pierre COSTI, Mme. Véronique LEDOUX, M. Hervé PAILLET, Madame Dominique LEGOFF, M. Gérard DOSSMANN, M. Richard TRINQUIER

ID Télétransmission : 091-200056232-20190417-Pmc126283-DE-1-1
Date AR Préfecture : 23/04/2019

- Affichée / Publiée le 23/04/2019

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

-La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.